

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU LUNDI 23 MAI 2016

CM2016/05/06 : Avis de la métropole du Grand Paris sur la modification du décret portant création de l'établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée (EPAMARNE)

DATE DE LA CONVOCATION : 12 mai 2016
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président,
SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITKZOVITCH

ETAIENT PRESENTS : Dominique Adenot, Manuel Aeschlimann, Sylvie Altman, Éric Azière, Marinette Bache, Denis Badré, Dominique Bailly, Catherine Baratti-Elbaz, Julien Bargeton, Jacques Baudrier, Pascal Beaudet, Patrick Beaudouin, Jacqueline Belhomme, David Belliard, Zacharia Ben Amar, Sylvain Berrios, Jean-Didier Berthault, Patrice Bessac, Jean-Paul Bolufer, Nicolas Bonnet-Oulaldj, Geoffroy Boulard, Céline Boulay-Espéronnier, Michel Bourgain, Philippe Bouyssou, Patrick Braouezec, Daniel Breuiller, Galla Bridier, Jean-Bernard Bros, Ian Brossat, Colombe Brossel, Frédérique Calandra, Patrice Calmégane, Vincent Capo-Canellas, Luc Carvounas, Laurent Cathala, Éric Cesari, Régis Charbonnier, Jacques Chaussat, Hervé Chevreau, Claire Clermont-Tonnerre (de), Jean-Baptiste Froment (de), Yves Contassot, Gérard Cosme, Jérôme Coumet, Daniel-Georges Courtois, François Dagnaud, Philippe Dallier, Stéphanie Daumin, William Delannoy, Richard Dell'Agnola, Tony Di Martino, Carole Draï, Corentin Duprey, Christian Dupuy, Nathalie Fanfant, Jean-Paul Faure-Soulet, Yvan Femel, Rémi Féraud, Léa Filoche, Vincent Franchi, Afaf Gabelotaud, Bernard Gauducheau, Jean-Michel Genestier, Sylvie Gerinte, Hervé Gicquel, Christophe Girard, Nicole Goueta, Philippe Goujon, Emmanuel Grégoire, Eric Grillon, Daniel Guiraud, Didier Guillaume, Antoine Guisepponne, Sakina Hamid, Michel Herbillon, Anne Hidalgo, Thierry Hodent, Ivan Itkzovitch, Christine Janodet, Patrick Jarry, Bruno Julliard, Jean-Claude Kennedy, Olivier Klein, Laurent Lafon, , Philippe Laurent, Christine Lavarde-Boëda, Jean Yves Le Bouillonnet, François Le Clec'h, Patrice Leclerc, Françoise Lecoufle, Catherine Lécuyer, Eric Lejoindre, Marie-Christine Lemardeley, Xavier Lemoine, Michel Leprêtre, Marie-Pierre Limoge, Séverine Maroun, Hervé Marseille, Jacques JP Martin, Valérie Mayer-Blimont, Claire Mayoly-Florentin, Éric Mehlhorn, Jean-Loup Metton, Virginie Michel-Paulsen, Jean-Louis Missika, Georges Mothron, Gauthier Mougine, Christophe Najdovski, Jean-Charles Nègre, Frédéric Nicolas, Pascal Noury, Patrick Ollier, Mao Peninou, Carine Petit, Gilles Poux, Danièle Prémel, Raphaëlle Primet, Yves Révillon, Laurent Rivoire, André Santini, Gilles Savry, Eric Schlegel, Marie-Christine Segui, Sylvie Simon-Deck, Anne Souyris, Jean-Pierre Spilbauer, Anne Tachène, Michel Teulet, Sylvine Thomassin, Yves Thoreau,

Patricia Tordjman, Ludovic Toro, Corinne Valls, Sophie Vally, , Alain Vedere, Pauline Véron, Dominique Versini, Alexandre Vesperini, Jean-Marie Vilain, Jean-François Voguet.

ETAIENT REPRESENTES : Marie-Hélène Amiable (pouvoir à Jacqueline Belhomme), François Asensi (pouvoir à Nicolas Bonnet-Oulaldj), Pierre-Christophe Baguet (pouvoir à Gauthier Mougin), Christiane Barody-Weiss (pouvoir à Denis BADRE), Jacques-Alain Benisti (pouvoir à Jean-Pierre Spilbauer), Éric Berdoati (pouvoir à Patrick OLLIER), Julie Boillot (pouvoir à Geoffroy Boulard), Marie-Carole Ciuntu (pouvoir à Jean-Paul Faure-Soulet), Stéphane De Paoli (pouvoir à Ivan Itkzovitch), Michel Fourcade (pouvoir à Corentin Duprey), Stéphane Gatignon (pouvoir à Séverine Maroun), Jean-Jacques Giannesini (pouvoir à Philippe Goujon), Carine Juste (pouvoir à Patrice Leclerc), Philippe Juvin (pouvoir à Manuel Aeschlimann), Marie Kennedy (pouvoir à Dominique Adenot), Jean-Christophe Lagarde (pouvoir à Vincent Capo-Canellas), Jean-François Lamour (pouvoir à Daniel-Georges Courtois), Pierre-Yves Martin (pouvoir à Michel Teulet), Georges Siffredi (pouvoir à Eric Cesari), Laurent Vastel (pouvoir à Marie-Pierre Limoge),

ETAIENT ABSENTS : Patrick Balkany, Jean-Pierre Barnaud , Françoise Baud, Jean-Didier Berger, Alain-Bernard Boulanger, Jean-Jacques Bridey, Christian Cambon, Gilles Carrez, Raymond Charresson, Jean Noël Chevreau, Marie-Pierre La Gontrie (de), Grégoire La Roncière (de), Marielle Sarnez (de), Christian Demuynck , Olivier Dosne, Patrick Douet, Didier Dousset, Jean-Christophe Fromantin, Jacques Gautier, Claude Goasguen, Gérard Guille, Jean-Jacques Guillet, François Haab, Marie-Laure Harel, Eric Hélard, Frédéric Hocquard, Vincent Jeanbrun, Halima Jemni, Bertrand Kern, Nathalie Kosciusko-Morizet, Franck Le Bohellec, Jacques Mahéas, Brigitte Marsigny, Fadila Mehal, , Thierry Meignen, Joëlle Morel, Rémi Muzeau, Jean-Marc Nicolle, Anne-Constance Onghena, Didier Paillard, Philippe Pemezec, Robin Reda, Jean-Pierre Schosteck, Jean-Yves Senant, Dominique Stoppa-Lyonnet, Azzedine Taïbi , Georges Urlacher, Martine Valleton, François Vauglin.

Le Président de la Métropole du Grand Paris expose à l'assemblée ce qui suit :

Par courrier en date du 29 février 2016, le Préfet de la Région Ile de France a sollicité le Président de la métropole du Grand Paris dans le cadre de la consultation prescrite par l'art. L.321-15 du code de l'urbanisme pour la refonte du décret portant création de l'établissement public d'aménagement de Marne la Vallée (EPAMARNE).

Cette refonte vise à prendre en compte les conclusions de la commission régionale de coopération intercommunale du 19 novembre 2015 et les décisions du comité interministériel du Grand Paris du 15 octobre 2015.

Ainsi, le périmètre de l'EPAMARNE serait étendu à l'ensemble du territoire des communautés d'agglomération de Marne-et-Gondoire et de Paris-Vallée de la Marne d'une part, et à une partie du territoire de la métropole du Grand Paris d'autre part.

Sont ainsi concernées par l'extension :

- la commune de Champigny-sur-Marne, membre de l'EPT Paris Est Marne et Bois,

- les communes de Chennevières-sur-Marne, d'Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie, membres de l'EPT 11,

Pour mémoire, les communes de Noisy-le-Grand, membre de l'EPT Grand Paris-Grand Est, Bry-sur-Marne et Villiers-sur-Marne, membres de l'EPT Paris Est Marne et Bois, sont comprises dans le périmètre actuel de l'EPARMARNE.

Cette proposition d'extension est justifiée par la présence sur le territoire desdites communes des emprises foncières de l'Etat destinées à l'aménagement de la Voie de desserte orientale (VDO). Emprise foncière exceptionnelle devant à l'origine accueillir une liaison autoroutière reliant l'A4 à la RN4, puis à l'A6, les terrains de la voie de desserte orientale constituent aujourd'hui une friche longue de plus de 15 kilomètres sur plus de 80 mètres de large traversant le territoire des communes de Villiers-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie.

En termes de gouvernance, le projet de refonte porte de 25 à 31 le nombre de membres du conseil d'administration d'EPAMARNE, la métropole du Grand Paris bénéficiant de quatre (4) représentants. Ceux-ci sont désignés par le Président au sein du conseil métropolitain, tenant compte de la nécessité de désigner un représentant des communes de chacun des EPT concernés.

Le 22 avril dernier, le Président de l'EPT Paris Est Marne et Bois a saisi la métropole du Grand Paris pour lui faire part de ses réserves, craignant la non prise en considération des projets territoriaux travaillés de longue date, notamment dans le contrat de développement territorial des Boucles de la Marne signé entre l'Etat et les villes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne ainsi que le département du Val de Marne, affirmant la vocation principalement économique des emprises de la voie de desserte orientale.

Compte tenu de ses éléments, il est proposé d'émettre un avis favorable avec réserve au projet de décret tout en reprenant également la demande de prise en considération par l'EPAMARNE des orientations du contrat de développement territorial des Boucles de la Marne, telle qu'exprimée par l'EPT Paris Est Marne et Bois.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 59;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et 5211-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son article L.321-15 ;

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 relative aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;

Vu le décret du 11 août 1972 portant création de l'agglomération nouvelle de Marne-la-Vallée-Val-Maubué ;

Vu le décret du 4 avril 1985 portant création d'une agglomération nouvelle dans le secteur III de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée ;

Vu le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011 relatif aux établissements publics fonciers de l'Etat, aux établissements publics d'aménagement et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;

Vu le projet de décret modifiant le décret 72-770 du 17 août 1972 portant création, par application de l'article 78-1 du code de l'urbanisme et de l'habitation, d'un établissement public chargé de l'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, transmis par courrier du Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

Considérant les avis et observations des communes concernées par le projet de décret,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DONNE un avis favorable avec réserves au projet de décret modifiant le décret 72-770 du 17 août 1972 portant création, par application de l'article 78-1 du code de l'urbanisme et de l'habitation, d'un établissement public chargé de l'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

DEMANDE la prise en considération par l'EPAMARNE des orientations du contrat de développement territorial des Boucles de la Marne, affirmant la vocation principalement économique des emprises de l'ancienne voie de desserte orientale, ainsi que des avis des communes concernées.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER

Ancien Ministre

Député-Maire de Rueil-Malmaison